Publié le : 30/05/2025

Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250522-DE2025_47-DE

**DEPARTEMENT**
**des Côtes d'Armor**

**Arrondissement de Saint-Brieuc**

# Commune de JUGON-LES-LACS
# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 22 MAI 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le seize mai, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

**PRESENTS** : M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Julie POUPART, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

**POUVOIRS :** M. Jean-Charles ORVEILLON a donné pouvoir à M. Eric MOISAN
Mme Servane GESRET a donné pouvoir à M. Patrick MENARD
Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à M. Denis KEURMEUR
Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

**Absents :** M. Pierre AUVRET

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre HERVE

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 15 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**2025-47 - <u>FINANCES :</u> – VENTE D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION A LA CHAPELLE**

Considérant la délibération 2025-06 relatif à la vente de ce chemin dont il convient de rectifier la superficie et le prix pour donner suite à la demande formulée par M. Christophe TANVE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de vendre à M. Christophe TANVE, une partie du chemin d'exploitation n°45 qui n'a plus d'utilité pour la commune, cadastré 301 Z0 38p (569 m²) au prix de 285 €, les frais liés à cette vente sont à la charge du demandeur,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS
Côtes-d'Armor 22

Le secrétaire de séance, M. Jean-Pierre HERVE

Hervé -

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh